

# Philanthropie et finance: le grand amour

Les fondations fleurissent. La liste des établissements bancaires possédant leur propre fondation ne cesse de s'allonger. Et la récente décision rendue par le Conseil fédéral devrait encore amplifier cette tendance. Le gouvernement a annoncé le 24 août la mise en vigueur au 1er janvier prochain de la révision du droit des fondations. Dès 2006, les mécènes (personnes physiques ou morales) pourront ainsi déduire de l'impôt fédéral direct des dons faits à des fondations d'utilité publique jusqu'à concurrence de 20% de leurs revenus, contre 10% jusqu'à présent. De plus, les prestations bénévoles ne seront plus limitées à des versements en espèces, mais pourront être réalisées sous forme d'autres valeurs patrimoniales (immeubles, par exemple). De quoi inciter les donateurs.

Derniers en date: les banquiers privés genevois Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (LODH) réfléchissent à mettre sur pied leur propre fondation. «Il y a une volonté au sein du collège des associés. Notre réflexion devrait aboutir d'ici à la fin de l'année», explique Jérôme Koechlin, responsable de la communication chez LODH.

Mais l'incitation fiscale, renforcée par le législateur, n'est pas la seule motivation des banquiers. Les fondations servent dans de nombreux cas à saluer un jubilé et à renforcer au passage l'ancrage de la banque dans la collectivité locale.

Le 150e anniversaire de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) est par exemple à l'origine de la Fondation BCV. Elle relève de «la volonté de marquer cet anniversaire par un acte fondateur, qui puisse laisser trace dans la vie collective vaudoise», précise Pierre-Alain Tâche, son président. Même réflexion au sein de BNP Paribas qui a marqué ses

Les fondations bancaires sont toujours plus nombreuses. La révision du droit des fondations, dont la nouvelle mouture entrera en vigueur en 2006, devrait renforcer ce phénomène

Par François Mutter

130 ans d'existence en Suisse par la création d'une fondation. Ou encore la BSI (pour ses 100 ans puis 125 ans), Julius Bär (75 ans) ou Credit Suisse (125 ans). Et cette liste n'est certainement pas exhaustive.

Si la naissance de ces fondations relève d'une même démarche, ces dernières diffèrent par leurs engagements respectifs. Exemple: la Fondation BNP Paribas favorise l'accès au patrimoine (financement de livres sur les musées suisses), encourage l'expression artistique (partenariat entre autres avec le Grand Théâtre de Genève) et soutient l'art-thérapie (appui dans les hôpitaux aux enfants touchés par la maladie). La BSI appuie de son côté à travers la BSI Gamma Foundation la recherche dans le domaine financier. Alors que la fondation UBS pour le domaine social et la formation favorise l'accès à la connaissance des personnes défavorisées.

L'importance prise par ces fondations pose en filigrane la question de leur utilisation. S'agit-il d'outils marketing pour leurs fondateurs? «Une campagne publicitaire réclame un résultat rapide. Alors qu'une fondation a une vocation de longue durée. Seule la persévérance créera sa légitimité», répond Charlotte Le-

FONDATION BNP PARIBAS

Dessin réalisé par un enfant dans le cadre du programme *art-thérapie* soutenu par la Fondation BNP Paribas.

ber, secrétaire générale de la Fondation BNP Paribas. Les manifestations de relations publiques organisées par le mécénat n'en restent pas moins utiles. «La fondation devient un vecteur d'image», confirme-t-elle. Elle est aussi utilisée auprès des employés. D'autant qu'elle reflète les valeurs de l'entreprise et qu'elle

soutient des projets présentés par les collaborateurs. «Du conseil d'administration au personnel, tout le monde est derrière la fondation», se félicite Charlotte Leber.

De quoi doit-on parler alors: de sponsoring, de parrainage ou de mécénat? «Le sponsoring utilise des canaux bien distincts», s'em-

presse de préciser Rudolf Bürkin, porte-parole de UBS. La grande banque possède deux fondations héritées de la fusion de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses. «Nous sommes très loin de l'outil marketing. La marge de manœuvre de la fondation est totale», affirme Christian

## Les Américains sont très actifs

Des chiffres précis sur le poids des fondations actives en Suisse n'existent pas. «Il est difficile de connaître leur fortune», répond Beate Eckhard, secrétaire générale de Swiss Foundation, l'association des fondations donatrices en Suisse. Les estimations disponibles évoquent l'existence de 11 000 fondations (pas uniquement entre les mains des banques) disposant d'une fortune évaluée à 30 milliards de francs

suisses. Environ 2 milliards sont distribués chaque année par ces institutions.

Dans l'Union européenne (UE), on parle de 62 000 fondations pour les quinze pays membres de l'Union. Aucune évaluation de leur fortune n'est cependant disponible. Une étude menée dans huit pays européens (Belgique, Finlande, France, Allemagne, Italie, Hollande, Suède et Grande-Bretagne) avance les

chiffres de 27 000 fondations disposant de 174 milliards de fortune dans ces pays.

Les Etats-Unis, où la philanthropie est omniprésente, compte 66 398 fondations (chiffres en 2003) dont la fortune s'élève à 476,7 milliards de dollars. Plus de 30 milliards sont versés chaque année par ses institutions. La mieux dotée est la Fondation de Bill & Melinda Gates (26,8 milliards de fortune). **F. Mu.**

Jacot-Descombes, porte-parole de la BCV dont la fondation soutient des personnes d'origine vaudoise ou domiciliées dans le canton de Vaud. On est bien sur le terrain du mécénat.

«Seule la *persévérance* crée la *légitimité* d'une fondation»

Cette vocation de mécène ne s'arrête pas aux banquiers. Leurs clients sont toujours plus nombreux à vouloir financer des institutions d'utilité publique. D'où l'idée de créer également des fondations destinées à recevoir les fonds de cette clientèle. «Un phénomène relativement nouveau», estime Patrick Burgy, associé chez KPMG à Zurich et spécialisé dans le conseil aux personnes fortunées. Il cite l'exemple d'un privé souhaitant donner environ 100 000 francs pour un projet. Cette personne ne disposera pas en l'occurrence de fonds suffisants pour mettre sur pied sa propre fondation. Il regardera autour de lui. Et là, sa banque pourrait lui proposer une solution sur mesure. «Un moyen de garder les fonds sous gestion au sein de la banque», glisse Patrick Burgy.

La troisième fondation d'UBS à l'étude (Optimus) répond à cette demande. Elle soutient à la fois de jeunes talents et la recherche médicale. La banque prend en charge les frais administratifs. «100% de l'argent récolté contribuera à des projets», promet Rudolf Bürkin. A Genève, LODH planche aussi sur cet aspect à propos de sa fondation aujourd'hui en gestation. «Répondre à des demandes particulières est un de nos axes de réflexion», confirme Jérôme Koechlin qui promet des nouvelles avant la fin de l'année. ■